

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le cinq juin deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29/05/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Elodie MARTIN, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSEE : Monique REIX – BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2008 – 080 : AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA ZAE DU THEIL – REALISATION D'UN EMPRUNT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt afin financer le projet d'aménagement intérieur de la ZAE du Theil sur la commune de Saint-Léonard de Noblat.

Compte tenu de la demande de subvention sollicitée au Conseil Général de la Haute-Vienne dans le cadre du contrat de Pays Monts et Barrages, du montant du marché de travaux attribué à la SACER ATLANTIQUE après passation de l'avenant n°01, différents organismes bancaires ont fait des offres pour la réalisation d'un emprunt de 205 000 € à tirage unique. Monsieur le Président donne lecture des offres reçues.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide :

ARTICLE 1 : Principales caractéristiques du prêt

La Communauté de Communes de Noblat contracte, auprès du Crédit Agricole, un prêt à taux fixe, d'un montant de 205 000 EUR dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée totale : 20 ans

- 1^{ère} échéance : 01/07/2009

- Taux fixe : 4,80 %

- Périodicité des échéances (capital + intérêts) : annuelle

- Mode d'amortissement : échéances constantes

- Condition du remboursement anticipé : selon les modalités définies dans l'offre

- Commissions dues au titre du prêt : remises

ARTICLE 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiatives, le cas échéant et si le contrat le prévoit, aux opérations suivantes :

- ✓ Des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- ✓ La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- ✓ La possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- ✓ La faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement

Monsieur le Président reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 06 juin 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Imprimer

Objet de l'acte : AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA REALISATION D'UN EMPRUNT**Date de transmission de l'acte :** 12/06/2008**Date de réception de l'accusé
de réception :** 12/06/2008**Numéro de l'acte :** 2008-080B (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20080605-2008-080B-DE**Date de décision :** 05/06/2008**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.3. Emprunts